

**Ministère de la Justice,
Garde des sceaux,
Chargé des Droits de l'Homme**

République Gabonaise
Union – Travail - Justice

**Informations complémentaires
au rapport initial du Gabon sur la Convention
relative aux Droits de l'enfant (CDE)**

Direction Générale des Droits de l'Homme

Première partie

A- Données et statistiques

1- Données sur les crédits alloués à l'enfance au niveau national, en valeur absolue et en pourcentage du budget des ministères concernés, pour les années 1998, 1999 et 2000.

a. Education

Années	Précolaire		Primaire		Secondaire	
	Millions	%	Millions	%	Millions	%
1999	120	20	738	18,39	1619	40,35
2000	672	20,57	940	23,43	930	23,18

Source : Loi des finances. Investissement en million et en pourcentage du budget du ministère de l'éducation national. Années 1999-2000 (document planification).

On note une augmentation significative du budget alloué à l'enseignement préscolaire. Celui-ci a été multiplié par 5,5 en l'espace d'une année.

Evolution du budget du secteur éducation de 1990 à 1994 (Données disponibles)

Années	Part du budget de l'éducation dans le budget de l'Etat
1990	11,1%
1991	10,4%
1992	11,5%
1993	12,9%
1994	9,7%

Base des données du Ministère de l'Education National et du Ministère des Finances

b. Santé

Crédits alloués à certains programmes et services du ministère de la santé ayant un lien avec la santé infantile

Programmes et Services	1998		1999		2000	
	Millions	%	Millions	%	Millions	%
Soins de santé primaire	7,3	0,05	4,95	0,04	4,8	0,02
Service National de Santé Maternel et Infantile (SMI)	44,780	0,34	31,91	0,27	41,7	0,23
Programme National de Lutte contre le Sida et les MST	648,9	5,03	380,05	3,21	464,6	2,61
Programme de lutte contre les maladies diarrhéiques	17,26	0,13	10,545	0,08	13,63	0,07
Programme paludisme	28,26	0,22	16,645	0,14	99,08	0,55
Lutte contre Infections Respiratoires Aigues	31,6	0,24	12,00	0,10	13,37	0,07
Projet maternité sans risque	8,16	0,06	6,67	0,06	13,94	0,07
Programme Elargi de Vaccination	117,26	0,91	75,51	0,63	445,77	2,50
Projet Initiative des Hôpitaux Amis des Bébés (programme Allaitement maternel)	4,4	0,03	3,09	0,03	3,87	0,02
Centre Nutrition et d'éducation pour la santé	17,02	0,13	17,74	0,15	33,83	0,19
Projet eau assainissement	19,02	0,15	18,87	0,16	15,46	0,09
Service National de santé scolaire et universitaire	6,10	0,05	13,73	0,12	6,10	0,03
Institut d'hygiène et assainissement	15,89	0,12	17,09	0,14	85,83	0,48
Programme bilharziose	6,843	0,05	3,632	0,03	11,16	0,06
Journée Nationale de Vaccination			49,5	0,42	70,00	0,39
budget du Ministère de la Santé Publique	12 896, 277		11 826, 296		17 807, 036	

*Source : Loi des finances. Investissement en million et en pourcentage du budget du ministère de la Santé.
(Document planification.. Années 1998-2000).*

Pour un certain nombre de services et de programmes, on note une réduction des budgets inscrits dans la loi des finances de 1999 à 2000. Certaines de ces réductions dépassent les 50%. Néanmoins quelques améliorations budgétaires significatives sont constatées pour le programme de lutte contre le paludisme, le programme élargi de vaccination, le Centre de Nutrition, l'institut d'hygiène et d'assainissement et les journées nationales de vaccination.

c. Enfants handicapés

☛ Enfants handicapés moteurs

Ils sont pris en charge par le Ministère des Affaires Sociales au titre « d'aide et secours ». A cet effet, une aide ponctuelle annuelle de 50 000F CFA leur est allouée.

Ils bénéficient par ailleurs d'appareils orthopédiques tels que :

- Tricycles ;
- Fauteuils roulants ;
- Cannes anglaises.

☛ Autres handicapés :

Investissement en million et en pourcentage du budget du ministère de l'Education National.

Années	Ecole Nationale des enfants déficients auditifs	
	Montant alloué	%
1998	39 938 000	3,39
1999	27 048 000	2,78
2000	25 198 000	2,18

Sources : documents Ministère de la Planification. Années 1994-2000.

d. Crédits alloués aux établissements spécialisés dans le domaine de la protection des enfants (En pourcentage du budget du ministère des Affaires Sociales)

Années	Ferme école		Centre d'accueil des enfants abandonnés	
	Montants	%	Montants	%
1998	26 934 000	2,29	102 760 000	8,74
1999	27 048 000	2,78	39 960 000	4,11
2000	16 142 000	1,40	34 020 000	2,94

Source : Loi des Finances 2000.

- ☞ Notons que l'Ecole Nationale pour enfants déficients auditifs est une Institution qui a pour objectif de scolariser les enfants déficients auditifs de 5 à 12 ans par le biais de la méthode *verbo tonal ceci*, afin de récupérer leur capacité à entendre et parler.
- ☞ La Ferme école de Mélen quant à elle, apporte un soutien éducatif psychologique et social aux enfants prédélinquants et délinquants âgés de 13 à 21 ans.
- ☞ Le Centre d'accueil pour enfants abandonnés accueille les enfants victime d'abandon âgés de 0 à 12 ans pour une période maximale d'un an. En 1998, son budget s'élevait environ 102 millions car cette institution était phase d'aménagement. Il est entré en fonctionnement depuis 1999.

2- Données statiques sur l'enregistrement des naissances à Libreville pour la période 1998, 1999, 2000 :

Années	Filles	%	Garçons	%	Total
1998	7347	48,94	7663	51,05	15 010
1999	6236	47,87	6791	52,13	13 027
2000	6 925	49,34	7 109	50,65	14 034

Source : Hôtel de ville de Libreville.

Le taux brut de natalité, estimé pour l'année 2000 est de 23,64 pour mille.

Tableau récapitulatif des déclarations de naissance :

a) En fonction du lieu de résidence :

Lieu de résidence de l'enquêtée	Naissances déclarées	Naissances non déclarées	Sans avis
Libreville et Port-gentil	88,9%	9,4%	1,7%
Autres villes	92,8%	6,8%	0,4%
Ensemble urbain	90,2%	8,5%	1,2%
Rural	87,2%	11,6%	1,1%
Moyenne	89,8%	9,%	1,1%

b) En fonction du niveau d'instruction :

Niveau d'instruction de l'enquêtée	Naissances déclarées	Naissances non déclarées	Sans avis
Aucun	85,1%	10,6%	4,2%
Primaire	88,8%	10,1%	1,1%
Secondaire et plus	90,5%	8,6%	0,9%
Moyenne	88,1	9,7%	2,06%

Sources : Enquête Démographique et de Santé. Juillet 2000-janvier 2001

Ces résultats sont issus de l'enquête démographique et de santé. Les questions concernant les déclarations de naissance ont été posées aux mères. On constate selon les déclarations faites par les mères au moment de l'enquête que 89% des naissances ont été déclarées à l'état civil.

3- Données statistiques ventilées pour la période 1998-2000 sur les enfants handicapés:

a. **Nombre et proportion d'enfants handicapés ;**

Données non obtenues sur cette catégorie d'enfants.

b. Nombre d'enfants handicapés vivant dans les familles ou placés dans les institutions :

Il n'existe au Gabon aucune institutions pour enfants handicapés avec système d'internat. Aucun enfant n'est placé dans une famille d'accueil du fait de son handicap. Tous les enfants sont dans leurs familles naturelles.

c-1. Nombre d'enfants handicapés fréquentant des écoles ordinaires :

Données non disponibles

c-2. Nombre d'enfants bénéficiant d'une éducation spéciale - nombre d'école, d'enseignants participants à la politique d'intégration des enfants handicapés:

Trois structures s'occupent de l'éducation des enfants handicapés au Gabon, il s'agit de : l'Ecole Nationale pour enfants déficients auditifs, l'Association des sourds et muets et la Fondation Horizon Nouveau.

Etablissements	Effectifs			Nombre d'enseignants		
	98/99	99/00	00/01	99/00	00/01	01/02
Ecole Nationale pour enfants déficients auditifs	34	-	87	9	-	-
Association des Sourds-muets	30	32	24	9 permanents		
Fondation Horizon Nouveau	84	-	120	52	76	-

4. Données statistiques sur l'enseignement:

⇒ Répartition en % de la population féminine des ménages, âgées de six à plus, par niveau d'instruction atteint, selon l'âge et le milieu de résidence.

Caractéristique	Niveau d'instruction				
	Aucun	Primaire	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 nd cycle	Supérieur
Groupe d'âges					
6-9	6,7	92,7	0,2	0,0	0,0
10-14	2,2	83,2	14,5	0,0	0,0
15-19	3,4	35,2	53,1	7,7	0,5
20-24	7,9	30,1	41,4	16,6	3,5
25-29	5,7	30,6	42,2	13,5	6,6
30-34	5,5	32,8	40,4	14,8	5,4
35-39	8,8	37,2	34,8	11,5	5,6
40-44	11,6	44,0	27,9	9,1	5,6
45-49	15,4	48,9	22,4	4,9	5,5
50-54	47,9	36,4	8,8	2,4	0,7
55-59	67,3	25,8	3,5	0,9	1,4
60-64	85,3	11,6	1,1	0,2	0,4
65 ou plus	92,3	6,6	0,2	0,2	0,0
Milieu de résidence					
LBV/Port-Gentil	9,7	41,9	32,0	10,7	4,1
Autres villes	16,8	50,1	27,9	4,0	0,9
Ensemble urbain	12,0	44,6	30,7	8,5	3,1
Rural	31,1	55,9	11,3	1,4	0,2

Sources : Enquête démographique et de santé 2000

⇒ **Répartition en % de la population masculine des ménages, âgées de six à plus, par niveau d'instruction atteint, selon l'âge et le milieu de résidence.**

Caractéristique	Niveau d'instruction				
	Aucun	Primaire	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 nd cycle	Supérieur
Groupe d'âges					
6-9	6,0	93,2	0,0	0,0	0,0
10-14	2,1	86,9	10,9	0,1	0,0
15-19	1,7	35,1	54,3	8,0	0,5
20-24	6,3	22,5	39,2	25,1	5,6
25-29	10,6	18,5	33,6	21,8	12,9
30-34	11,7	16,7	32,1	23,8	12,6
35-39	11,4	20,2	29,6	22,2	13,1
40-44	13,8	27,8	30,5	15,8	15,6
45-49	12,2	34,9	27,5	13,9	13,1
50-54	26,6	42,6	21,3	9,6	12,2
55-59	42,8	42,4	14,7	3,3	8,9
60-64	68,3	25,3	7,7	1,4	3,5
65 ou plus	92,3	6,6	3,6	0,4	2,0
Milieu de résidence					
<u>LBV/Port-Gentil</u>	10,7	35,0	26,9	14,9	9,7
Autres villes	10,4	48,8	26,6	9,2	3,8
Ensemble urbain	10,6	39,4	26,8	13,1	7,8
Rural	16,1	57,8	18,7	5,2	1,1

Sources : Enquête démographique et de santé 2000

« Les résultats montrent que la quasi-totalité des enfants de 6 à 15 ans (94%) sont actuellement scolarisés. De plus il n' y a pas de différence significative entre les taux de fréquentation des filles et des garçons (93% contre 94%). On constate cependant une diminution du taux de fréquentation après 15 ans et une augmentation, avec l'âge, de l'écart entre les hommes et les femmes. En effet, dans l'ensemble 65% fréquentent encore l'école à 16-20 ans, âge de scolarisation dans le secondaire, et ces proportions qui sont de 69% chez les hommes, ne sont plus que de 61% chez la femme. A 21-24 âges correspondant aux études supérieures, 35% sont encore dans le système scolaire : 40% d'homme contre 31% de femmes. Les résultats selon le milieu de résidence ne mettent pas en évidence d'écarts importants du niveau de fréquentation ». extrait EDS 2000

⇒ **Taux d'inscription dans les écoles primaires et secondaires**

Taux d'inscription	Données disponibles					
	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00
Primaires	247 018 (98%)	250 693	256 171	-	-	-
Secondaire	56 457 (85%)	-	-	-	-	-

Source : Annuaires statistiques Ministère de l'Education Nationale

⇒ Evolution des taux bruts de scolarisation par sexe de 1992/90 à 1998/99

Année	92/93	93/94	94/95	95/96
Total	142,4	149,4	148,71	149,5
Masculin	144,2	151,4	146,93	147,3
Féminin	140,4	147,5	150,51	151,72

Source : Annuaires statistiques Ministère de l'Education Nationale

⇒ Taux de redoublement le secondaire(de la 6^{ème} en 3^{ème})par sexe et par province.-

1 ^{er} cycle de la 6 ^{ème} en 3 ^{ème}			
PROVINCE	Taux de redoublement		
	Garçons	Filles	Total
Estuaire	20,74	24,03	22,30
Haut-Ogooué	19,69	23,66	21,36
Moyen-Ogooué	22,18	23,60	22,87
Ngounié	22,97	25,58	23,98
Nyanga	21,77	31,38	25,97
Ogooué-Ivindo	21,88	16,48	19,63
Ogooué-Lolo	25,55	36,70	31,29
Ogooué-Maritime	16,34	17,16	16,72
Woleu-Ntem	17,27	22,61	19,69
Taux moyen	20,21	24,75	21,93

Source : Annuaire statistique de l'éducation. Année 1996.

On ne constate pas de grosses disparités entre les taux de redoublement des filles (24,75 %) et des garçons (20,21%).

⇒ Données sur le système d'internat :

PROVINCE	Capacité des Internats		
	Garçons	Filles	Total
Estuaire	155	75	230
Haut-Ogooué	350	262	612
Moyen-Ogooué	-	-	-
Ngounié	75	35	110
Nyanga	55	-	55
Ogooué-Ivindo		-	-
Ogooué-Lolo	150	-	150
Ogooué-Maritime	25	25	50
Woleu-Ntem	50	24	74
Synthèse	710	421	1131

Source : Annuaire Statistique de l'éducation. Année 1996.

Ce tableau nous montre une disparité au niveau de la répartition des lits entre les filles (421) et les garçons (710)

5. Données statistiques sur le nombre d'écoles et d'enseignants

Degré d'enseignement	1994/1995			1995/1996			1996/1997		
	Nb Ecoles	Nb Elèves	Nb Enseignants	Nb Ecoles	Nb Elèves	Nb Enseignants	Nb Ecoles	Nb Elèves	Nb Enseignants
Primaire	1105	-	4 709	1 147	250 693	4 943	1 171	256 171	4 605
Secondaire Cycle général	90	56 457	1 897	122	71 212	2 683	124	77 384	2 338
Cycle technique et professionnel	09	9 414	410	10	7 588	401	11	6 695	344

Source : *Annuaire statistique de l'Education National années 94/95, 95/96, 96/97*

Vu qu'aucune statistique sur la période demandée (1998/2000) n'est disponible, nous fournissons les derniers chiffres à notre portée.

6. Statistiques sur la santé des adolescents :

⇒ **Age à la première union (Mariage précoce) :**

Groupe d'âges	Pourcentage de femmes déjà en première union à l'âge de :	
	15 ans	18 ans
15-19	6,6	-
20-24	10,8	33,6
25-29	9,8	33,7
30-34	11,9	34,7
35-39	15,4	39,2
40-44	16,1	41,0
44-49	20,8	50,2
25-49	13,5	37,8

Sources : *Enquête démographique et de Santé.2000*

Groupe d'âges	Pourcentage d'homme déjà en première union à l'âge de :	
	20 ans	22 ans
25-29	28,2	38,6
30-34	22,9	36,7
35-39	20,0	37,5
40-44	24,4	39,9
45-49	18,5	34,0
50-54	20,4	40,8
55-59	17,1	26,0
25-59	22,9	37,1

Sources : *Enquête démographique et de santé. 2000*

« Par rapport aux autres pays de la sous région, on remarque qu'au Gabon, les femmes entrent en première union relativement tard. En effet, le pourcentage de femmes âgées de 25-49 ans, au moment de l'enquête, qui étaient déjà en union à 15 ans

exacts est relativement faible (14%). De plus, des générations les plus anciennes aux plus récentes on note un certain vieillissement de l'âge d'entrée en union. En effet, l'âge médian à la première union passe de 18,0 ans pour les femmes des générations plus anciennes (âgées de 45-49 ans à l'enquête) à 20,4 ans pour les femmes des générations récentes (âgées de 25-29 ans). On note également une diminution des mariages très précoces : 21% des femmes de 45-49 ans à l'enquête étaient déjà en union à 15 ans exacts contre 11% seulement de celles âgées de 20-24 ans et 7% à peine de celles de 15-19ans à l'enquête. » Extrait de l'EDS

⇒ **Prévalence déclarée des infections sexuellement transmissibles (IST) chez les adolescentes :**

a) Chez les filles :

Groupe d'âge	A déclaré avoir eu une IST %	A déclaré avoir eu des pertes vaginales, malodorantes et/ou avec d'autres symptômes %	A déclaré avoir eu une plaie / ulcère génital %	A déclaré avoir eu une IST et/ou un des symptômes d'IST %	Effectifs de filles enquêtées
15-19 ans	1,4	11,8	3,7	13,8	1587
20-24ans	3,0	17,5	6,9	20,8	1260

b) Chez les garçons:

Groupe d'âge	A déclaré avoir eu une IST %	A déclaré avoir eu un écoulement %	A déclaré avoir eu une plaie / ulcère génital %	A déclaré avoir eu une IST et/ou un des symptômes d'IST %	Effectifs d'hommes enquêtés
15-19 ans	7,1	5,8	3,0	9,8	381
20-24ans	9,2	6,9	6,0	11,8	337

Sources : Enquête Démographique et de Santé. 2000

Une proportion plus importante de garçons que de filles a déclaré spontanément avoir eu une IST. Il est fort probable que cette prévalence soit sous estimée du fait que certains n'osent pas avouer ce type de maladies et du fait que d'autres (Notamment les filles) n'ont pas conscience de leur état.

⇒ **Grossesses précoces en fonction de l'âge et du milieu de résidence**

Caractéristiques	Mères	Adolescentes (%) qui sont enceintes d'un premier enfant	Adolescentes (%) ayant déjà commencé leur vie féconde
Age			
15	6,1	4,0	10,1
16	15,0	4,2	19,1
17	32,0	8,4	41,0
18	36,0	7,8	43,8
19	46,0	6,1	52,2
Milieu de résidence			
LBV/Port-Gentil	23,4	5,1	28,5
Autres villes	28,2	8,0	36,5
Ensemble urbain	25,1	6,1	31,2
Rural	34,1	6,3	40,4

Sources : EDS 2000

Près de 10% des filles âgées de 15 ans ont commencé leur vie féconde. 6% d'entre elles sont déjà mères et 4% sont enceinte d'un premier enfant. La proportion est plus élevée en zone rurale (34,1%) qu'en zone urbaine (23,4%).

Statistiques demandées	Données disponibles
Taux d'adolescents toxicomanes et/ou alcooliques	<i>Données non disponibles</i>
Nombre d'enfants ayant été victimes de violence ou de maltraitance	<i>Données non disponibles</i>
Nombre de suicide	<i>Données non disponibles.</i>
Taux d'accidents de la route chez les jeunes	Pas obtenu
Taux de handicaps liés aux accidents de la route	<i>Données non disponibles.</i>
Nombre d'adolescents atteints de problèmes mentaux	<i>Données non disponibles.</i>

7- Données sur la justice juvénile :

a. Nombre d'enfants qui auraient commis un délit signalé à la police : *pas de statistiques disponibles*

b. Nombre d'enfants ayant été condamné par les tribunaux et nature des peines prononcées : *pas de statistiques disponibles*

c. Nombre de mineurs détenus, lieu de détention et durée de la détention :

Les mineurs sont détenus dans les prisons avec les autres détenus sauf à la prison centrale où ils bénéficient d'un quartier spécial pour mineurs. La durée de détention varie entre 3 mois et 5 ans maximums.

Années	Nombre de mineurs détenus à la prison centrale de Libreville			Motifs
	Garçons	Filles	Total	
1998	56	04	60	- Vol en général (Aussi bien simple, aggravé que qualifié) pour les garçons. - Et coups et blessures volontaires pour les filles
1999	44	05	49	
2001	43	0	43	

Source : Direction Générale des Services Judiciaires (Ministère de la Justice)

d. nombre de condamnation avec sursis

Pas obtenu.

e. taux de récidive

Pas de statistique. Les délits ne sont pas mentionnés dans les casiers judiciaires jusqu'à la majorité pénale. Et de plus le fichier central du casier judiciaire est en cours d'informatisation.

8. Données sur les juges des enfants :

Au Gabon, il n'y a pas de juges pour enfants. Les dossiers sont suivis, en général, par des magistrats qui exercent leur fonction au Palais de Justice. Néanmoins, il existe, à Libreville, une Chambre qui s'occupe des problèmes de la famille dans laquelle travaille, un substitut aux mineurs.

9. Mesures de protection spéciale :

a) Nombre d'enfants victimes de l'exploitation sexuelle :

Il n'existe pas de données disponibles sur le problème car le phénomène est tabou. Personne n'en parle.

b) Nombre d'enfants toxicomanes et alcooliques :

Le phénomène prend effectivement de l'ampleur, notamment dans les villes. Il existe des associations qui se battent (A l'image de *Agir pour le Gabon*) pour détourner la jeunesse de ces fléaux. Malheureusement aucune statistique n'est disponible sur le problème.

c) Nombre d'enfants vivant dans la rue et nombre de ceux qui suivent un traitement de réadaptation

Environ 300 enfants de sexe masculin, tous gabonais, âgés de 6 à 16 ans vivant dans la rue à Libreville, ont été recensés par le ministère des affaires sociales au cours d'une enquête menée en 1999. Les enfants de plus de 16 ans n'ont pas été comptés car ayant atteint la majorité pénale.

Ces enfants sont pris en charge par plusieurs institutions ou par des personnes bénévoles qui leurs procurent soit un endroit pour dormir, soit des repas. Quelques-uns d'entre eux leur font faire, en plus, des travaux manuels et de l'alphabétisation.

Il s'agit pour les plus importants et les plus connues de :

- Maison Arc-en-ciel ;
- SOS Mwana ;
- Maison de la paix ;
- Maman philo.

Une grande partie de ces enfants vont et viennent d'une institution à l'autre.

d) Nombre d'enfants travailleurs :

D'après le Directeur des relations internationales au ministère du travail et de la formation professionnelle, on estime à environ 25 000 le nombre d'enfants travaillant au Gabon. 17 000 à 20 000 d'entre eux sont issus du trafic. 95% sont utilisés dans l'informel. Ils se répartissent de la manière suivante :

- Libreville : 14 000 ;
- Port-gentil : 4 500 ;
- Autres provinces : le reste.
- 56% sont des filles et 44% des garçons.
- 40% des enfants ont moins de 12 ans ; 32,6% ont entre 13 et 15 ans. 27,3% ont entre 16 et 18 ans.
- 16% sont employés dans le primaire, 13% dans le secondaire et 71% dans le tertiaire (C'est à dire dans les services, notamment le travail domestique).

Sources : Exposé du Directeur des relations internationales au Ministère du travail et de la formation professionnelle. (*Séminaire sur l'élaboration d'une procédure de rapatriement dans les conditions humanitaires des enfants victimes de trafic à des fins d'exploitation du travail en Afrique de l'ouest et du centre*)

Une autre étude spécifique menée par monsieur O. A. DIAZO consultant UNICEF, en mars 1998 a recensé 582 petites filles vendant dans les rues de Libreville.

- 54% étaient de nationalité béninoise et 46 % de nationalité togolaise ;
- 13% étaient âgées de moins de 10 ans, 61% avaient entre 10 et 15 ans et 26% avaient plus de 15 ans.
- 43% n'ont jamais été à l'école et 15% avaient un niveau de CP2 ;
- 42% sont de religion catholique, 41% sont musulmanes et 8% animistes.

Proportion de ces enfants par âge et par nationalité

Nationalité	< 10 ans	11- 15 ans	>15 ans
Béninoise	16%	56%	26%
Togolaise	11%	68%	20%

Education au moment de l'arrivée au Gabon

Nationalité	Taux de scolarisation	Niveau :		
		CP2	Savent lire	Savent écrire
Bénin	9%	3%	14%	12%
Togo	21%	21%	28%	21%

On constate qu'un taux plus élevé de petits togolais savent lire et écrire par rapport aux petits béninois. Malheureusement, une fois sur le territoire gabonais ces enfants ne vont plus à l'école.

- 57% des petits béninois sont des ethnies Fon (40%) et Yorouba (17%)
- 86% des enfants togolais sont des ethnies Kotokoli (50%) et Mina (36%).

e) *Nombre d'enfants demandant l'asile politique et qui ont obtenu le statut de réfugié :*

Selon le HCR, il y a 8 117 enfants réfugiés au Gabon dont 4 169 filles et 3 948 garçons. Ces enfants viennent des pays voisins en guerre. Les statistiques sur les enfants ayant demandé l'asile politique n'ont pas été fournies.

f) *Nombre d'enfants pygmées ou appartenant à d'autres groupes autochtones :*
Données non obtenues

B) Mesures d'application générales :

1- Mesures prise pour résoudre les contradictions entre le droit coutumier, le droit écrit et les principes et dispositions de la convention relative aux droits de l'enfant. Fournir également des renseignements sur les cas où la convention a été invoquée devant les tribunaux nationaux.

- ☛ Vulgarisation de la CDE par le Comité de l'enfance ;
- ☛ Campagnes de sensibilisation et d'éducation menées par plusieurs ONG sur :
 - La sexualité précoce ;
 - La déperdition scolaire chez les jeunes filles ;
 - Le trafic des enfants ;
 - La protection de la veuve et de l'orphelin ;

- Etc.
- ☛ Etude réalisée par Mme NZE BITEGHE , magistrat et consultante UNICEF, sur les contradictions entre le droit coutumier et le droit normatif.

La plupart des actions menées visent à réduire les discriminations entre les enfants, tout en mettant en avant leur intérêt supérieur.

Exemple de cas rapporté où la CDE a été citée :

Le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant a constitué la base du plaidoyer fait le ministère des Affaires sociales afin que le tribunal accepte l'adoption d'un enfant trisomique par un couple de canadien. C'est à la suite de ce plaidoyer que le tribunal de Libreville a prononcé l'adoption.

Notons que la CDE est citée dans plusieurs autres cas d'adoption, de placement ou lors d'une condamnation.

2- Mesures prises pour instaurer un mécanisme de coordination visant à faciliter la mise en œuvre de la convention :

Afin de faciliter la mise en œuvre de la convention des droits de l'enfant, la Direction Générale des Droits de l'Homme a mis en place un comité composé d'ONG et de certains représentants des ministères de la Famille et des Affaires Sociales ont mené les actions suivantes :

- Campagnes de sensibilisation dans chaque province à l'intention des agents administratifs, des ONG, des jeunes, des représentants de confessions religieuses, des chefs de quartiers et de village.
- Campagne de sensibilisation dans 6 établissements secondaires de Libreville qui a touché près de 522 jeunes.

Afin de formaliser son existence, le comité a rédigé un projet de décret qui va lui donner une existence juridique. Le projet sera mis dans le circuit administratif pour adoption dans les semaines qui suivent.

Il existe indépendamment de ce comité une coalition d'ONG luttant contre le trafic des enfants et apportant une aide aux enfants qui en sont victimes. Cette ONG accueille des enfants dans un centre situé à Libreville.

Actuellement, le ministère des Affaires Sociales est entrain de mettre en place en collaboration avec l'Union Européenne, représentée par une ONG italienne dénommé *Alizei* un projet dont l'objectif principal est de lutter contre le trafic des enfants. Outre le ministère des Affaires Sociales, ce projet implique :

- Les ONG luttant contre le trafic des enfants ;
- Les ambassades dont sont originaires les enfants ;
- Mais aussi, les ministères de la Santé, de l'Education Nationale, de l'Education Populaire, les Affaires Etrangères, la Justice et l'Intérieur.

Un centre d'accueil d'enfants en situation difficile déjà en fonctionnement sera aménagé prochainement afin d'accueillir, en plus, les enfants issus du trafic avant leur rapatriement dans leur pays.

En outre, dès que la Commission nationale des droits de l'Homme sera opérationnelle, ce sera un bon instrument de mise en œuvre des droits de l'enfant.

Enfin, une Commission Nationale Bipartite ONG / Gouvernement, qui définit le cadre de coopération entre les deux parties en vue d'accroître et d'optimiser leur collaboration, est en cours de création

3- Renseignements sur les activités de la Commission nationale des droits de l'Homme :

La CNDH a été créée par décret N° 01037/PR du 07/11/2000. Ses membres ont aussi été nommés par un autre décret. Mais, malheureusement, cette commission n'est toujours pas opérationnelle.

4- Mesures budgétaires prises en faveur des enfants :

5 Parlement des enfants :

Le Parlement des enfants existe au Gabon depuis 2000 . Le 30 mai 2001, la charte de l'Assemblée Nationale des jeunes, a été élaborée.

Mode d'élection : l'inspecteur délégué d'académie identifie des établissements primaires et secondaires, publics ou privés, qui organiseront des élections. 6 à 7 députés sont votés par établissement primaire et 10 par établissement secondaire.

Le Gabon a participé récemment à la première session du Parlement des jeunes francophones qui s'est tenue du 8 au 10 juillet au Québec.

Compte tenu du contexte électoral actuel, la 3^{ème} session du Parlement des enfants qui devait se tenir en décembre a été reportée au mois de janvier 2002.

6) Mesures systématiques et durables en matière de formation, d'éducation et de sensibilisation aux principes et dispositions de la CDE en particulier auprès des milieux professionnels.

Au cours de leur formation, les magistrats, les greffiers, les policiers ont des modules sur les droits de l'Homme et notamment les droits de l'enfant. En ce qui concerne les familles, les notables... Des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation sont prévues à leur intention dans le programme d'activité de la Direction Générale des Droits de l'Homme.

Dans le cadre de la formation des jeunes, il existe dans les curricula, proposés par l'Institut Pédagogique National et le Programme intégré IEC multisectoriel, des classes de 6^{ème} deux chapitres sur le thème des droits de l'enfant . En ce qui concerne le primaire, ces cours sont laissés à l'appréciation de l'enseignant.

Deuxième partie

La Convention relative aux droits de l'enfant n'est pas traduite en langues nationales.

Troisième partie

A/ Nouveaux projets et textes de loi

Au titre de cette rubrique, il faut retenir deux textes majeurs.

1°/ Délit de trafic d'enfants

L'élaboration et l'adoption d'un projet de loi introduisant le *délit de trafic l'enfant*.

La réforme du code Pénal introduisant les notions de :

- Délit de trafic d'enfant ;
- Délit de complicité de trafic d'enfant.

2°/ Violences sexuelles sur les mineurs

L'élaboration d'un projet de loi introduisant dans le code pénal les notions de :

- Viol sur une personne mineure de moins de quinze ans ;
- Agressions sexuelles et actes impudiques contre nature sur une personne mineure de moins de vingt et un an ;
- Attentats aux mœurs commis sur une personne mineure de moins de quinze ans.

B/ Nouvelles institutions

1°/ Centres d'accueil

Création du centre d'accueil d'Angondjé, qui est un Institut qui recueille les enfants abandonnés et les enfants de la rue âgés de 3 mois à 12 ans au plus. Ces enfants sont gardés pour une durée moyenne d'un an avant de les placer dans les foyers d'accueil ou dans des familles adoptives.

2°/ Centres de réinsertion

Création de la ferme école de Melen, Institut qui recueille les enfants âgés de 13 à 21 ans, prédélinquants et délinquants.

3°/ Comité national de l'enfant

C'est un organe placé sous l'autorité du Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits de l'Homme. Il est chargé de toutes les questions liées à la Convention relative aux Droits de l'Enfant.

Notamment :

- Vulgariser la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) ;
- veiller à son application ;

- Participer à l'élaboration des rapports et à leur soutenance des institutions nationales et internationales ;
- Soutenir et appuyer les ONG, les Associations et les Confessions religieuses dans le développement des programmes liés à la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) .

C/ Politiques mise en œuvre

Procéder à la vulgarisation et à la promotion de l'application de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), en vue d'en assurer une appropriation par les enfants, les parents et les éducateurs, d'en assurer le suivi auprès du Gouvernement et de la société civile.

Interpeller les enfants quant à leurs devoirs. Car si la CDE leur confère un certain nombre de Droits, il va d'en dire qu'ils sont aussi sujets à certaines obligations devant la loi.

Sensibiliser les parents sur leur responsabilité souvent avérée, quant à la naissance chez les enfants de comportement prédélinquant et délinquant.

Mobiliser l'opinion sur les questions relatives au trafic d'enfant à but sexuel et sur le travail des enfants.

D/ Programmes et projets entrepris

A ce titre on peut noter :

- Les études sur les populations albinos et pygmées.
- L'allégement des procédures administratives pour l'adoption.
- L'alternative à l'incarcération pour les mineurs.
- L'étude sur la mise en place d'un système de juridiction infantile, avec l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'éducation pour mineurs incarcérés.

